Serge Moreau
Maire

Baume-les-Messieurs

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 19 octobre 2022 à 18h45

Présents :
Madame Evelyne MAITRE.
Messieurs Patrick BOUDOUX, Alain BOURREAU, Julien BRANDT, Till MEYER, Serge MOREAU, Patrick PERRIN & Olivier SCHRANZ.
Absents : Mesdames Marie DULAU (donne pouvoir à Monsieur SCHRANZ) & Bernadette ZYGMUNT (donne pouvoir à Madame MAITRE).
La séance est présidée par Monsieur Serge MOREAU, maire et Madame Evelyne MAITRE est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance du Conseil municipal s'étant déroulé le mardi 13 septembre est approuvé et signé par les conseillers.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour ; en l'occurrence le remboursement de frais à Madame Marie Odile GROS qui a fait l'acquisition de décorations de Noël pour la municipalité au sein d'un commerce ne permettant pas d'ouverture de compte. Cet ajout est approuvé.

1. *Remboursement à Madame Marie Odile Gros*

La facture acquittée directement par Madame Marie Odile Gros est présentée à l'assemblée et ce pour un montant de 38,06 euros. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

2. *Logement communal encadré par une convention avec les services de l'État : dénonciation ou prolongation de celle-ci*

Le logement communal situé du côté gauche au premier étage de la Mairie fait l'objet d'un conventionnement avec les services de l'État et ce depuis le 10 mai 1984. Les services de la Préfecture ont pris attache avec la commune pour savoir si cette dernière souhaitait renouveler cette convention qui arrivera à échéance le 30 juin 2023. Il est rappelé que cette convention oblige le respect d'un plafond pour le montant du loyer et d'un plafond pour les ressources des locataires. Le Conseil municipal, décide ne pas renouveler la convention en vigueur actuellement. Monsieur Till Meyer s'abstient.

3. *Nomination d'un deuxième officier de l'État Civil*

Monsieur le Maire précise qu'actuellement il est le seul officier de l'État Civil sur la commune. Il propose de nommer le premier adjoint en qualité d'officier de l'État Civil et ce afin de permettre une continuité du service public en cas d'absence du Maire. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Patrick Perrin officier de l'État Civil.

4. *Admission en non-valeur d'une créance de l'exercice 2018 sur le budget des « Grottes »*

Monsieur Luc Michel, comptable public, demande à la commune de procéder à l'admission en non-valeur d'une créance de l'exercice 2018 sur le budget de la régie des « *Grottes* ». Cette créance d'un montant de 108,50 euros correspond au montant d'une visite guidée qui n'a pu être recouvré par le Service de Gestion Comptable en raison du décès du débiteur. La créance est admise en non-valeur à l'unanimité.

5. *Décisions modificatives sur le budget communal*

L'arrivée à la fin de l'exercice comptable 2022 conduit à ajuster le budget primitif communal par rapport aux dépenses et recettes réellement réalisées. Des mouvements de crédits sont nécessaires pour 7250 euros et une augmentation de crédits pour 25 000 euros.
Le Conseil municipal, à l'unanimité adopte ces décisions modificatives.

6. *Décision modificative sur le budget « Abbaye »*

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires sur les budgets « *Abbaye* » et « *Chalet* ». Les recettes de la saison étant largement supérieures aux prévisions budgétaires, il est normal que les dépenses notamment d'achat de marchandises l'ont été aussi. Une augmentation de crédits de 6000 euros est nécessaire. Le Conseil municipal, à l'unanimité adopte cette décision modificative.

7. *Décision modificative sur le budget « Chalet »*

Sur le budget « *Chalet* », une augmentation de crédits de 10 000 euros est nécesaire. Le Conseil municipal, à l'unanimité adopte cette décision modificative.

8. *ECLA : validation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes portant sur l'enquête relative à l'intercommunalité*

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes portant sur l'enquête relative à l'intercommunalité qui a été transmis préalablement à l'ensemble des conseillers municipaux. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

9. *Affouage : approbation de l'assiette, de la dévolution et de la destination des coupes 2023,*

Monsieur Boudoux présente les coupes prévues par les services de l'ONF pour le bois d'affouage de la campagne 2023. L'assiette, la dévolution et la destination des coupes sont approuvées à l'unanimité.

10. *Affouage sur pied campagne 2022 / 2023*

Après présentation du rôle d'affouage par Monsieur Boudoux, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

11. *Affouage sur pied campagne 2022 / 2023 : nomination de trois garants*

Alain, Bourreau, Olivier Schranz & Patrick Boudoux sont nommés garants pour la campagne d'affouage 2022 / 2023 et ce à l'unanimité.

12. *Tarifs 2023 de la régie « Abbaye »*

Les tarifs appliqués durant l'année 2022 sont rappelés à l'assemblée. Monsieur le Maire propose de les maintenir en l'état pour l'année 2023. Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité.

13. *Tarifs 2023 de la régie des « Grottes »*

Monsieur le Maire présente une proposition des tarifs de visite des « *Grottes* » pour l'année 2023. Les tarifs légèrement majorés émanent d'une proposition du régisseur au vu des tarifs appliqués dans des grottes similaires. Le Maire rappelle que Baume-les-Messieurs se situe au vingtième rang (sur 76) des grottes les plus visitées de France. La mise en place d'une réservation via internet est envisagée pour l'année 2023, les devis nécessaires et le dossier seront étudiés dans un avenir proche. Monsieur Schranz ajoute que cette augmentation des tarifs doit avoir pour corollaire un maintien des investissements sur le site des Grottes pour les années à venir. Ces nouveaux tarifs sont approuvés à l'unanimité.

14. *Tarifs 2023 de la régie du « Camping »*

Ce point est abandonné car il nécessite des études complémentaires. Il sera débattu lors d'un prochain conseil.

15. *Tarifs 2023 pour le marché de Noël,*

Les tarifs de la précédente édition du marché de Noël sont rappelés par Madame Maitre. Il est proposé de les maintenir en l'état pour le marché de Noël qui se déroulera les 3 & 4 décembre. Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité.

16. *Tarifs 2023 de la redevance d'occupation du domaine public pour les activités de restauration,*

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs actuels pour l'année 2023. Une vérification des métrages des terrasses concernées sera faite. Le maintien des tarifs en vigueur est approuvé à l'unanimité.

17. *Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté : validation du programme 2021 concernant les pelouses sèches des reculées de la Haute-Seille,*

L'association a été dernièrement reçue lors d'une réunion en mairie. Madame Maitre rappelle qu'il convient de valider le programme des actions de l'année 2021. Le montant pour la commune était estimé à 2569,81 euros. Monsieur le Maire précise que ces actions relevaient, quand la commune faisait parti de l'EPCI Bresse Haute Seille, des compétences de cette dernière qui finançait le programme. Au moment du transfert à ECLA la reprise de cette compétence n'a pas été actée. Par conséquent, il est demandé à l'assemblée d'approuver le programme 2021 sous

réserve d'en obtenir compensation via la CLECT par ECLA. Le programme 2021 est approuvé sous réserve du respect de la condition présentée.

18. Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté : validation du programme 2022 concernant les pelouses sèches des reculées de la Haute-Seille

Le problème est le même pour la programmation de l'année 2022. Le montant est cette fois-ci de 1621,13 euros. Ce programme est approuvé à l'unanimité sous réserve d'en obtenir la prise en charge par ECLA.

19. Demandes de location à l'année pour deux locaux d'artisans

La Mairie a reçu deux demandes de location à l'année pour des locaux actuellement occupés en saison touristique. La première demande émane de Madame Calvet occupant actuellement l'ancienne poste. Le problème de l'office de tourisme est à nouveau abordé, Monsieur Boudoux considère que ce local devrait être utilisé pour la mise en place d'un office de tourisme ; l'absence de ce dernier dans un village au tel potentiel touristique est selon lui incompréhensible. Le Maire lui fait savoir que l'office de tourisme est du ressort d'ECLA qui a la compétence. Suite au conseil d'administration du comité de tourisme ce dernier, ECLA n'envisage pas la réinstallation d'une antenne en ces lieux. Par conséquent, le maire propose une location d'une année de ce local à Madame Calvet pour l'installation de sa boutique « *La Tour de Zabelle* » et ce pour un montant de 4200 euros pour l'année à savoir 600 euros par mois pour les mois de mai à octobre et un montant forfaitaire de 600 euros pour les autres six mois. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

La deuxième demande émane de Madame Forestier. Celle-ci occupe depuis plusieurs saisons la salle des anciennes prisons. Monsieur Perrin estime que ce local est essentiel pour l'organisation du marché de Noël et ne peut donc être loué en décembre. Monsieur Schranz considère quant à lui que ce local devrait pouvoir être utilisé pour d'autres événements et donc vidé à la demande. Faute d'opinions concordantes cette décision est ajournée. Madame Forestier sera reçue par les élus pour voir les solutions envisageables.

20. Mise en place d'écluses (chicanes) rue Saint-Jean et route de Crançot

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver la mise en place d'écluses définitives, qui respecteront la réglementation en vigueur rue Saint Jean et route de Crançot. Monsieur Perrin rappelle que l'étude menée route de Crançot a montré l'utilité de la mise en place des écluses dans la réduction de la vitesse. Ces installations sont validées à l'unanimité. Par ailleurs, Monsieur le Maire a reçu une demande supplémentaire pour la rue des Moulins, il rappelle que ce type d'installations ne peut être mis partout dans l'ensemble du village. Il y a déjà de trop nombreux panneaux, dont des limitations à 30 km/h, qui devraient être respectées.

21. Proposition de modification de nom de la « rue de l'Abbaye »

Il existe une confusion entre la « *rue de l'Abbaye* » et « *L'Abbaye* » notamment pour les services postaux ou les livreurs. Monsieur Moreau propose le changement du nom de la rue de l'Abbaye afin de clarifier la situation. Par ailleurs, il précise qu'il convient d'en faire une impasse ce qui évitera le passage de touristes suivant leur GPS malgré les panneaux indicatifs dans cette rue étroite.

Plusieurs noms sont évoqués, il est finalement décidé de soumettre une liste de noms réduits à la population afin de trouver une dénomination cohérente avec le lieu et l'histoire de notre village. Les quatre propositions retenues sont : « *Impasse des Terrasses* », « *Impasse Jean de Watteville* », « *Impasse Bernon* » & « *Impasse Odon* ».

22. Plan-guide « Abbaye de Baume-les-Messieurs » réalisé par Madame Vallet : versement d'une somme forfaitaire pour les années 2017 à 2021,

Afin de clore ce dossier en instance depuis plusieurs années, il est proposé de verser la somme de 820 euros à Madame Monique Vallet pour les années 2017 à 2021 concernant la réédition par la commune de son plan-guide et ce sans son autorisation. A l'unanimité cette proposition est adoptée.

23. Plan-guide « Abbaye de Baume-les-Messieurs » réalisé par Madame Vallet : convention à compter de 2022,

Au sujet de ce même dossier, il est proposé la signature d'une convention avec Madame Monique Vallet à compter de l'année 2022. La convention prévoit une rémunération de 10 % sur les ventes pour cette dernière. Ce taux est adopté à l'unanimité.

24. Nids de frelons : participation de la commune aux frais de destruction.

Monsieur Perrin rappelle que les nids de frelons sont de plus en plus présents dans le Jura. Si ces derniers se trouvent sur un bâtiment public, les pompiers interviennent. Pour les particuliers, ces derniers se doivent de financer l'éradication des nids sur leurs propriétés.

Il est proposé aux particulier une participation de 50% du montant de l'intervention dans une limité de 100 euros. La

participation de la commune n'interviendra que sur présentation des justificatifs nécessaires. Ces modalités sont approuvées à l'unanimité.

Questions diverses :

- *Organisation d'une fête médiévale*

Une réunion est programmée samedi 22 octobre à 10h30 dans la salle du conseil. Cette réunion est ouverte à toutes les personnes intéressées.

- *Limitation à 30 km/k sur les routes Baume/Rosnay/Sermu*

Compte tenue de sa dangerosité et de son mauvais état, ECLA nous a demandé de réduire la vitesse sur ces routes.

- *Tournage d'une émission de télévision*

Ce mercredi 19 octobre une émission de télévision a été tournée à Baume-les-Messieurs. Celle-ci sera consacrée aux travaux de restauration de l'Abbaye et doit être diffusée sur France 2. Ce reportage devrait durer quelques minutes et être diffusé avant le journal de 20h. Des prises de vues par drone sont prévues le 20 octobre.

- *Repas du 11 novembre pour les personnes de plus de 70 ans.*

Le repas du 11 novembre pour les personnes âgées de plus de 70 ans se déroulera le 11 novembre au restaurant *« Le Grand Jardin »*. Les invitations ont été envoyés. L'ensemble des élus est invité. La municipalité a décidé de prendre en charge le coût du menu pour les conjoints.

L'ordre du jour étant épuisé et les débats clos, la séance est levée à 20h45.

Le Maire, Monsieur Serge MOREAU :

MAIRIE DE BAUME-LES-MESSIEURS JURA

La secrétaire de séance, Madame Evelyne MAITRE :